

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 036-7277/19/BM

■ Approbation d'un avenant à la convention volontaire de développement économique et social pour La Mède par le Groupe Total 2016-2019 - Prorogation partielle pour l'année 2020

MET 19/13581/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le groupe TOTAL, 1er acteur européen de l'industrie du raffinage, a décidé de faire évoluer le schéma industriel et organisationnel de son établissement Plateforme de La Mède (société TOTAL Raffinage France), qui est confronté à une perte durable de compétitivité.

Ce projet d'avenir pour la plateforme de La Mède comporte sept axes majeurs : le développement d'une bio-raffinerie, une augmentation de la fabrication d'essence aviation, le maintien de certaines unités de raffinage, le déploiement d'une plateforme logistique, la construction d'une unité de production d'Adblue (additif qui permet de diminuer les émissions de dioxyde d'azote des poids lourds), la construction d'une ferme solaire photovoltaïque ainsi que la création d'un centre de formation.

Par cette convention, TOTAL manifeste sa volonté de participer au développement économique du territoire. Dans cette perspective, les signataires sont convenus de développer une stratégie permettant de maintenir une activité de TOTAL sur la plate-forme de La Mède, de soutenir la vocation industrielle du territoire, et de contribuer, de manière générale aux actions de développement économique du territoire de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer.

Cette convention comprend donc des actions liées à l'attractivité et aux projets industriels, mais aussi des actions de soutien au développement économique du territoire selon 9 axes :

- Article 1 : Les Initiatives en faveur de l'Emploi
- Article 2 : Appui à la Structuration de Plateformes Industrielles (PIICTO...)

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

- Article 3 : L'Aménagement des Terrains de la Plateforme de TOTAL La Mède
- Article 4 : Soutien à l'Implantation de Projets Industriels sur le bassin de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer
- Article 5 : Subventions à la Réalisation de Projets d'Entreprises sur le bassin d'emploi de l'Etang de Berre – Fos-sur-Mer
- Article 6 : Le Soutien aux Entreprises de Sous-Traitance
- Article 7 : L'Antenne Total Développement Régional sur le site de La Mède
- Article 8 : Le Soutien à la Recherche et à l'Innovation
- Article 9 : Les actions permanentes de Total Développement Régional (TDR)

La convention volontaire de développement économique et social pour La Mède n° ECO 002-584/16/CM du 30 juin 2016 formalise les engagements l'Etat, la Région Sud, la Métropole Aix-Marseille Provence et TOTAL pour la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Les éléments de bilan présentés en Comité Technique en octobre 2019 et Comité de Suivi en novembre 2019, illustrent les résultats atteints et l'impact des activités pour l'emploi et l'accompagnement d'entreprises. Le bilan des 3 années fait également apparaître un solde budgétaire positif de 1,1 million d'euros, pour lequel il est proposé une allocation sur trois axes d'intervention.

Aussi, la convention 2016-2019 susmentionnée doit connaître une adaptation de sa durée et ainsi être prorogée de 12 mois, soit jusqu'au 5 décembre 2020, afin de permettre la finalisation de la mise en œuvre des actions décrites aux :

- article 3 « Aménagement des terrains de La Mède » ;
- article 5 « Subventions aux projets d'entreprises » ;
- article 4 « Soutien à l'implantation de projets industriels » à l'exclusion des actions de prospection qui ne sont pas renouvelées hors programme d'influence ;
- article D « Cadre de la convention » concernant la durée de la convention

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ECO 002-584/16/CM du 30 juin 2016, relative à l'approbation d'une Convention Volontaire de Développement Economique et Social - CVDES - de la Mède par le groupe TOTAL ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 janvier 2020

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence axée sur les économies productives et de la connaissance.
- Le projet du Groupe TOTAL qui représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emploi.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle au pourtour de l'Etang de Berre.
- L'allocation budgétaire de TOTAL disponible pour la finalisation ainsi que la conduite des actions mentionnées aux articles 3, 4 (à l'exclusion des actions de prospection) et 5.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant de prorogation de la convention volontaire de développement économique et social au titre de l'année 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous documents y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY